

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'Aubais

Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle

PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR / Pays Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, représentée par Philippe GRAS, son Président

La Commune d'Aubais, représentée par Angel POBO, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/22 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°55/2024 de la Commune d'Aubais en date du 12/09/2024, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre 2022-2028

Vu la délibération n°2024-83 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle en date du 19/09/2024, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre 2022-2028

Vu la délibération n°2024-09-570 du PETR Vidourle Camargue en date du 24/09/2024, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre 2022-2028

Vu la délibération n°91 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 11/10/2024, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre 2022-2028

Vu la délibération n°CP/2024-10/12.04 de la Commission Permanente du 18/10/2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent contrat Bourg-Centre 2022-2028,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Commune d'Aubais, la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle et le PETR Vidourle-Camargue.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes suivantes : Gallargues-Le-Montueux (à environ 6 km).

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Aubais vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel.

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

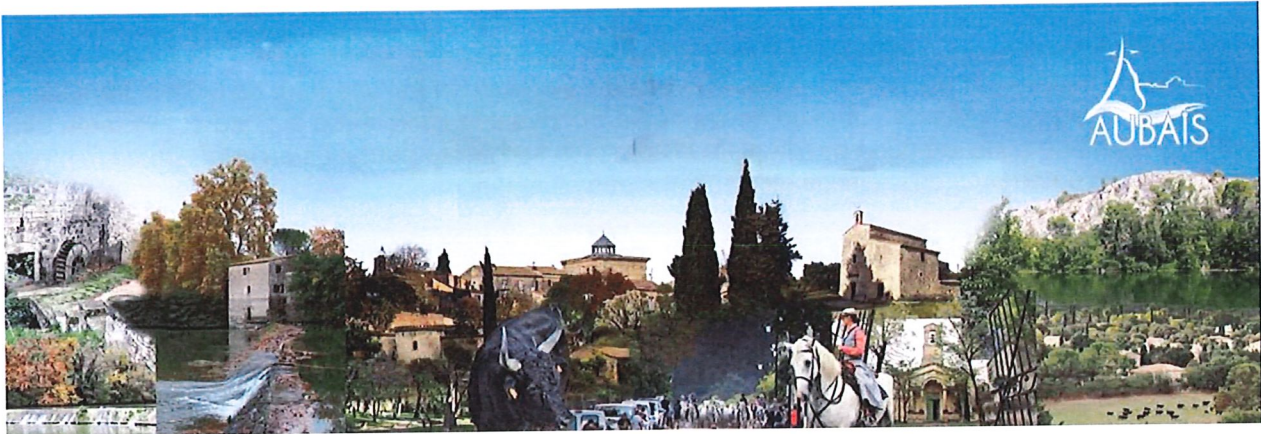
Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

2.1 Situation géographique et cadre de vie

Aubais est une commune rurale d'Occitanie, située au sud-ouest du département du Gard, dans le canton de Sommières. Un peu à l'écart des grandes voies de circulation, elle se trouve à mi-distance entre les deux grandes villes de Montpellier et Nîmes, et au centre du triangle formé par les villes moyennes de Sommières, Lunel et Calvisson.



La commune est facilement accessible grâce à sa proximité avec l'autoroute A9, qui traverse la commune voisine d'Aigues-Vives. Aubais est reliée à Aigues-Vives par les routes départementales 142 et 249.

Elle s'étend dans la large plaine de Vauvert/Lunel, qui préfigure la Camargue. Le Vidourle ne forme pas une vallée en soi, mais ses affluents découpent des reliefs calcaires créant un patchwork de petites plaines et de vallons encadrés par des collines boisées. L'ensemble compose une mosaïque de paysages principalement boisés.



CARTE : situation géographique de la commune d'Aubais

La commune, d'une altitude moyenne de 50 m, a une superficie de 11,88 km² et comptait 2 762 habitants, appelés « Aubaisiens », en 2017. Aubais est l'une des 79 communes membres du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Gard et fait également partie des 50 communes du PÉTR Vidourle Camargue.

L'étymologie latine "alba" provient probablement de la blancheur des falaises de la trouée géologique de la Roque d'Aubais, point de repère géographique majeur du territoire. À l'entrée du village, le panneau « Aubai mêma » (d'Aubais même) distingue l'origine des Aubaisiens par rapport aux autres habitants du vaste marquisat du seigneur Baschi d'Aubais au XVIII^e siècle.

Aubais bénéficie d'un climat typiquement méditerranéen, chaud et sec, parfois sujet à d'exceptionnelles inondations causées par les violents orages cévenols. La commune est une terre de limites, frontalière au sud-ouest avec le Vidourle, un court fleuve côtier marquant la limite entre le Gard et l'Hérault. Elle sert également de zone tampon entre la plaine littorale au sud et les garrigues au nord. De ce fait, elle fut souvent disputée pour des raisons stratégiques et diplomatiques.

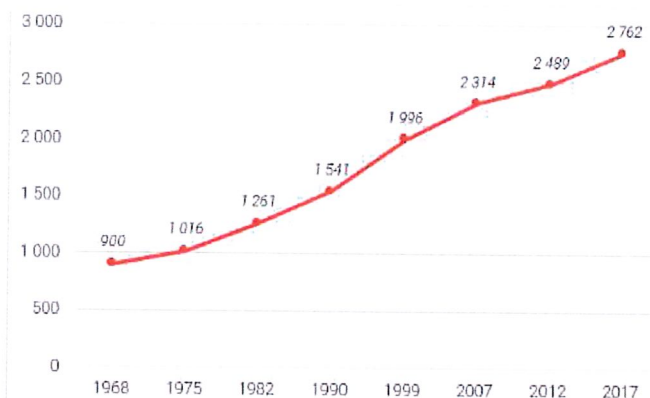
Les collines calcaires d'Aubais, parmi les premiers reliefs en remontant le Vidourle depuis la Méditerranée, offrent des paysages encore relativement préservés, composés de garrigues et de bois sur les hauteurs, et de plaines alluviales cultivées.

Les cultures traditionnelles d'Aubais sont principalement la vigne et l'olivier. La commune est également connue pour l'élevage de taureaux et les courses camarguaises.

Plus de 5000 ans d'histoire ont façonné ses paysages par la main et l'outil de l'homme. Le centre historique compact est marqué par les vestiges d'un château médiéval et un imposant château néo-classique d'inspiration italienne.

À l'origine, le territoire était parsemé de quelques mas agricoles. Cependant, ces dernières décennies, il a connu une forte expansion résidentielle. Aujourd'hui, Aubais bénéficie d'une vie sociale et associative très active et d'une économie principalement axée sur les services.

En termes de dynamique démographique, Aubais est situé à mi-distance entre les deux grands pôles urbains de Montpellier et Nîmes, et au centre du triangle formé par les villes moyennes de Sommières, Lunel et Calvisson. La commune connaît un rythme de croissance démographique supérieur aux moyennes intercommunales et départementales (+3,1 % entre 2017 et 2021). Cette dynamique s'explique par un solde migratoire important lié à l'accueil de nouvelles populations.



Évolution de la population entre 1968 et 2017

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales

La population d'Aubais tend à vieillir, avec une augmentation notable des personnes de plus de 60 ans. La taille des ménages se stabilise autour de 2,4 occupants par ménage, bien qu'on observe une hausse des ménages d'une personne et des familles monoparentales.

Les principaux enjeux démographiques pour la commune sont les suivants :

- Maintenir son attractivité malgré le vieillissement de la population.
- Prendre en considération l'évolution de la taille et de la composition des ménages afin d'adapter l'offre de logements, en particulier pour les personnes âgées et les jeunes ménages.

2.2 L'activité économique (dont touristique)

En 2017, la commune comptait 1 120 actifs ayant un emploi, dont une majorité occupait des professions intermédiaires (29%) et des postes de cadres (21%). Ces chiffres reflètent l'orientation de la commune vers le secteur tertiaire et les services, au détriment des secteurs secondaires (industrie), tout en soulignant le maintien du secteur primaire (agriculture). Le taux de chômage était de 12,9% en 2017, inférieur à la moyenne départementale mais supérieur à celui de la CCRVV.

Aubais demeure une commune résidentielle. En effet, seuls 18% des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune. Le nombre d'emplois sur la commune s'élève à 464, un chiffre en hausse depuis 2007, mais l'indicateur de concentration de l'emploi (40,5) témoigne du caractère résidentiel du territoire.

La commune bénéficie d'un tissu économique stable et dynamique avec 289 établissements recensés, principalement dans la construction (22%), la restauration, le transport et le commerce de gros (23,5%).

En termes d'infrastructure, on peut mettre en avant :

- Une zone artisanale à la sortie du village, en direction de Gallargues-Le-Montueux, qui abrite les services techniques de la commune, S2 Concept et une boutique de vêtements.
- Une zone d'activités communautaire : la ZA de l'Oreille, d'une superficie de 35 hectares, où sont implantées une vingtaine d'entreprises, dont un cabinet d'expertise comptable (Llopis), PPM30 (menuiserie) et une concession automobile.

Le tourisme est considéré comme un enjeu économique local important, à une échelle plus large que celle de la commune. Cette compétence a été déléguée à la CCRVV afin de valoriser plus efficacement les atouts locaux et de coordonner les activités.

Aubais abrite de nombreux éléments de patrimoine historique, certains classés, tels que le Château d'Aubais, la Chapelle Saint-Nazaire de Marissargues, le Moulin de Carrières, la Roque d'Aubais et le Moulin à Vent. Récemment, une nouvelle association, l'APA (Association des Patrimoines d'Aubais), a été créée. Implantée dans l'ancien presbytère près du château du Marquis de Baschi, elle œuvre à la réhabilitation et à la préservation du riche patrimoine aubaisien.

La capacité d'accueil touristique de la commune comprend une offre variée dans le centre du village, avec quelques chambres d'hôtes, et sur la route d'Aigues-Vives, la Villa Vicha (hôtel-restaurant avec espace piscine et tennis). Plus précisément, la commune compte :

- 1 hôtel 3 étoiles
- 2 maisons d'hôtes
- 1 bed and breakfast
- 5 gîtes

En matière de restauration, on trouve 2 restaurants à Aubais.

2.3 L'habitat

Le parc de logements a triplé depuis 1968, il compte 1 397 logements :

- 1 147 résidences principales (80%).
- 131 résidences secondaires (9%).
- 119 logements vacants (8,5%).

Le parc de logements se caractérise par les points suivants :

- **Un taux de logements vacants particulièrement élevé** : ce taux est passé de 6% en 2007 (69 logements) à 8,5% en 2017 (119 logements), soit plus de 50 logements vacants supplémentaires en 10 ans.



Évolution du nombre de logements

Sources : Insee, RP1967 à 1999 denombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales

soit plus de 50 logements vacants

- **Une majorité de grands logements** : en 2017, plus de 77% des résidences principales étaient des logements de plus de 4 pièces.
- **Un parc de logements relativement récent** : près de 40% des résidences principales ont été construites après 1991.
- **Un faible turnover des logements** : près de 50% des ménages vivent dans leur résidence principale depuis plus de 10 ans.
- **Une grande majorité de propriétaires** : en 2017, plus de 76% des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale.

Concernant les logements locatifs sociaux (LLS), le territoire n'est pas couvert par un Plan Local de l'Habitat (PLH) et ne dispose d'aucune obligation en matière de mixité sociale. Néanmoins, la commune souhaite diversifier cette offre. Ainsi, 20 logements sociaux ont été créés dans le secteur de l'Argilier avec la résidence "Le Chant des Cigales", comprenant un ensemble locatif intergénérationnel de 12 logements sociaux et une "maison en partage" de 8 villas.

En termes d'habitat, la commune fait face à trois principaux enjeux :

- Diversifier le parc de logements pour assurer un parcours résidentiel adapté et répondre aux évolutions démographiques (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages, baisse du nombre de 30-44 ans).
- Poursuivre la réalisation de logements sociaux.
- Mener une politique de reconquête des logements vacants.

2.4 L'offre de services à la population

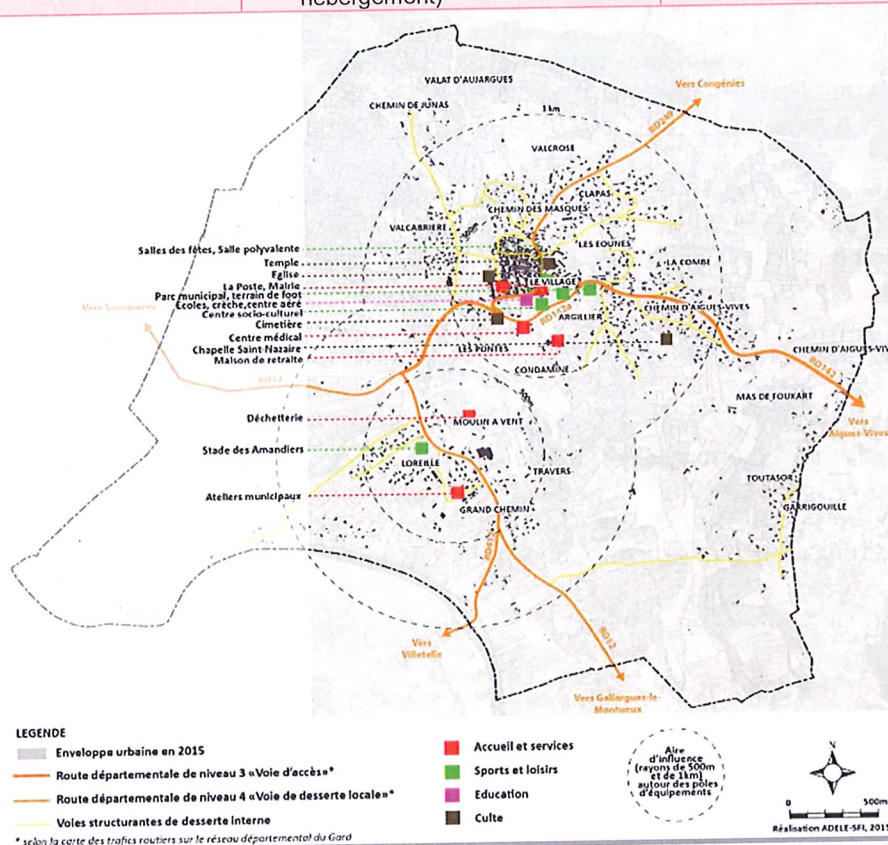


La commune dispose d'un tissu commercial et de services à la personne limité, qui ne parvient pas à répondre à certains besoins courants de la population. On y trouve :

- Une boulangerie
- Deux salons de coiffure
- Une pharmacie
- Une épicerie

Ce manque de structures entraîne une évasion commerciale des ménages vers les communes voisines, notamment Sommières, Calvisson, et Lunel, particulièrement pour les services alimentaires. En termes d'équipements, la commune offre une gamme diversifiée pouvant répondre aux besoins de tous les âges :

Admiration et services	Scolaires et périscolaires	Sportifs, culturels et associatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Agence Postale Communale - Maison de retraite - Centre médical - Déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 école maternelle de 4 classes - 1 école primaire de 7 classes – - 1 cantine scolaire - 1 crèche « Aubaisby's » (17 enfants) - 10 assistantes maternelles - 1 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Stade de foot à réhabiliter - Centre Maurice Boisson (bibliothèque) - Salle des fêtes et salle polyvalente) - Plusieurs salles de sport (judo, danse...)



Carte : Equipements présents sur le territoire d'Aubais

Fort de ce constat, la municipalité souhaite développer l'offre de commerces et de services avec une volonté forte de revitaliser le centre-bourg. Dans ce cadre, une autorisation de travaux a été déposée dans le cadre de la révision du PLU, permettant la création d'une supérette, de trois commerces et d'un point de restauration.

Pour conserver ses services postaux et un distributeur de billets pour ses administrés, une agence postale communale a ouvert en juillet 2023.

En matière de santé, le centre médical "La Condamine" comprend trois dentistes (avec un espace pour les infirmières) et deux médecins. Un ostéopathe possède également un cabinet sur la commune.

En matière d'enseignement, la commune dispose d'une école primaire (dont les locaux datent des années 1870), d'une école maternelle, d'une cantine scolaire (gérée par la CCRVV) et d'une crèche (également gérée par la CCRVV).

2.5 La mobilité

Aubais bénéficie d'une bonne desserte routière grâce à la proximité de l'A9 et de l'échangeur autoroutier n°26 de Gallargues via la RD12, ainsi que plusieurs voies secondaires départementales. Cependant, la circulation interne peut être difficile en raison du tissu urbain ancien du centre-bourg et de la présence de voies étroites.

En termes de stationnement, la commune dispose de plusieurs parkings situés à proximité directe des équipements, offrant 182 places recensées dans le centre-bourg ou à proximité immédiate. De plus, 17 arceaux pour vélos ont été aménagés devant la mairie et l'école maternelle pour faciliter les déplacements à vélo. Pour les déplacements pendulaires, bien que la commune d'Aubais ne dispose pas d'aire de covoiturage, elle peut compter sur celle de Gallargues-Le-Montueux, qui offre 98 places.

Le réseau de transport en commun est relativement limité. La commune est desservie uniquement par la ligne Lio 136 (Lunel-Sommières-Nîmes), qui assure le transport interurbain et scolaire. Aubais n'a pas de gare et doit se rabattre sur les gares TER les plus proches, à Lunel et Vergèze (à 10 km), pour des correspondances vers Nîmes et Montpellier. A noter au niveau ferroviaire, le projet (de SERM) à la gare de Gallargues-Le-Montueux avec, à court terme, rallongement des quais pour augmenter le nombre d'arrêt de TER par jour.

La mobilité à Aubais est caractérisée par une forte dépendance à l'automobile, avec 80% des actifs travaillant dans une autre commune et 86% des déplacements domicile-travail effectués en voiture. Bien que la commune possède un réseau de chemins pédestres et cyclables relativement étoffé, celui-ci est principalement destiné aux loisirs. Un enjeu important réside dans la nécessité de sécuriser et d'aménager certaines voies pour encourager les déplacements en modes doux.

2.6 Les activités culturelles et de loisirs

Aubais abrite plusieurs associations regroupées au centre socio-culturel Maurice Boisson. Au total, 23 associations contribuent à l'animation socio-culturelle du village, participant ainsi au dynamisme de la vie locale.

Des efforts considérables sont déployés pour développer les équipements sportifs et de loisirs, qui bénéficient aussi bien aux Aubaisiens qu'aux habitants des communes avoisinantes.

Le centre socio-éducatif Maurice Boisson comprend :

- Une bibliothèque aménagée.
- Une salle des fêtes d'une capacité de 300 places.
- Une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes.

En outre, plusieurs salles dédiées aux associations (judo, danse, etc.) ont été aménagées au cœur du centre-ville, dans un bâtiment réhabilité. Par ailleurs, la commune dispose d'un centre aéré offrant une capacité d'accueil de 40 places.

2.7 La transition écologique et énergétique

La commune a entrepris une rénovation partielle du bâtiment de la mairie d'Aubais au rez-de-chaussée, afin d'améliorer l'accueil des administrés. Ainsi, les services d'accueil, de la police municipale, de l'urbanisme et du CCAS sont désormais regroupés dans un même lieu.

Aubais est engagée dans un Contrat de Performance Énergétique avec l'entreprise Spie, comprenant un programme de remplacement des ballons fluorescents par des LED et la mise en place d'horloges

connectées. De plus, l'extinction nocturne a été instaurée dans le village, et un audit énergétique a été réalisé à l'école maternelle.

La commune également travaillé sur une étude de faisabilité concernant la réutilisation des eaux usées (REUSE).

En matière de production énergétique, Aubais dispose d'un parc solaire citoyen opérationnel depuis 2018. Ce projet, financé par des citoyens, la Région Occitanie et une aide d'Énergie Partagée, a été installé sur le site d'une ancienne décharge municipale. Le parc comprend 700 panneaux photovoltaïques, fournissant une capacité de 360 MWh par an, ce qui permet de couvrir la consommation énergétique de 280 personnes hors chauffage (environ 150 foyers).

Par ailleurs, la commune participe à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle.

2.8 Autres thématiques



La commune a, en 2016 procédé via un bureau d'études, à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et un schéma directeur de l'alimentation en eau potable. A la suite de cela, de nombreux travaux ont été mis en place afin de répondre aux schémas évoqués ci-dessus avec :



- le renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable (2022-2023),
- la création d'un réseau de collecte en eau usée (2023)
- la réalisation d'un bilan besoin-ressource en AEP a été mis en place (2021)




Par ailleurs, d'autres projets sont en cours et/ou à l'étude, comme l'implantation de nouveaux poteaux incendie sur le territoire, la réhabilitation d'anciennes cuves en réservoir d'AEP.

La commune étudie également l'aménagement et la mise en sécurisation de la RD142a permettant de relier le centre du village avec le site de l'Argilier.

SYNTHESE DES ENJEUX TERRITORIAUX

<p>Logements</p> 	Atouts	Faiblesses
	<p>Un parc de logement qui a triplé depuis 1968</p> <p>Un parc de logement relativement récent</p>	<p>Un taux de logements vacants particulièrement élevé (8,5% en 2017)</p> <p>Un parc de logements assez peu diversifié avec une majorité de maisons individuelles, de grands logements et de propriétaires</p> <p>Un faible turn-over et un parc de logements locatifs sociaux réduit</p>
	Opportunités	Menaces
	<p>Un potentiel de densification important au sein de l'enveloppe bâtie</p> <p>Une mobilisation possible du parc de logements vacants afin de répondre aux besoins futurs</p>	
	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier le parc de logements afin d'assurer un parcours résidentiel et répondre aux évolutions démographiques ▪ Poursuivre la réalisation de logements sociaux ▪ Encourager la réalisation de logements de petites tailles au vu de l'évolution de la taille et de la composition des ménages ▪ Inciter à la réhabilitation des logements vacants, en particuliers en centre anciens, afin de les remettre sur le marché 	
<p>Démographie</p> 	Atouts	Faiblesses
	<p>Une population qui a triplé en 45 ans</p> <p>Une variation annuelle de la population de +2,1%/an entre 2012 et 2017, soulignant le dynamisme de la commune</p>	<p>Un vieillissement de la population (27% de la population à plus de 60 ans)</p> <p>Une taille des ménages qui diminue progressivement</p>
	Opportunités	Menaces
	<p>L'apport de la population est entièrement dû au solde migratoire, signe de l'attractivité de la commune</p>	<p>Vieillesse de la population et risque de baisse de l'attractivité / enjeu de sécurisation des effectifs scolaires</p>
	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'attractivité de la commune ▪ Prendre en considération l'évolution de la taille et de la composition des ménages afin d'adapter l'offre de logements en particulier pour les personnes âgées et les jeunes ménages 	

<p>Economie</p>  	<p>Atouts</p> <p>Une hausse de la population active Présence d'un tissu économique qui semble dynamique (forte création d'entreprises) Présence d'un tissu commercial et de services à la personne qui répond à certains besoins courants de la population Présence d'une zone d'activité: la ZA de l'Oreille permettant de répondre à l'accueil de nouvelles activités Une attractivité touristique diversifiée, axée sur la culture, la gastronomie et la viticulture Des surfaces agricoles qui restent stables entre 2012 et 2017 Une agriculture reconnue par plusieurs appellations et signes de qualité</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une évasion commerciale des ménages vers les communes alentours (<i>Sommières, Aymarques, Lunel pour l'alimentaire</i>) Une commune qui reste principalement résidentielle: dépendance vis-à-vis des polarités voisines Des déplacements pendulaires importants Un nombre d'exploitations agricoles en baisse</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Profiter du réaménagement de la place du Cluz pour permettre l'accueil de nouveaux commerces et services de proximité</p>	<p>Menaces</p> <p>Des espaces agricoles fragilisés par l'urbanisation Un phénomène de résidentialisation avancé de la ZA de l'Oreille</p>
	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Revitaliser le centre-bourg en aménageant les espaces publics et en mettant à disposition des locaux permettant l'accueil de commerces/ services de proximité Conforter la ZA communautaire existante et stopper le phénomène de résidentialisation Conforter l'attractivité touristique par la mise en valeur du patrimoine architectural et l'aménagement d'un sentier de découverte Préserver les espaces agricoles 	

<p>Fonctionnement du territoire</p>   	<p>Atouts</p> <p>Une bonne desserte routière avec proximité de l'A9 et de l'échangeur autoroutier n°26 de Gallargues Un réseau de chemins pédestres et cyclables particulièrement étoffé Présence de plusieurs parkings à proximité des équipements Une commune dotée de nombreux équipements divers (administratifs, scolaires, sportifs) Des équipements concentrés dans et aux abords du centre ancien</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un stationnement problématique dans le centre ancien Une commune dépendante de l'automobile Un réseau de transport en commune relativement limité accentuant la dépendance du territoire à l'automobile Un réseau viaire caractérisé par des voies étroites et une absence de trottoirs et de chemins sécurisés</p>
	<p>Opportunités</p> <p>S'appuyer sur un projet de création d'une nouvelle école pour renforcer plus globalement l'attractivité du centre-bourg et repenser le développement des équipements (Le Cluz/l'Argilier)</p>	<p>Menaces</p>
	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la desserte et les liaisons vers et entre les équipements pour une meilleure accessibilité, en encourageant et en sécurisant les déplacements modes doux notamment Aménager une nouvelle école répondant aux normes réglementaires et aux attentes des usagers Renforcer la vocation d'équipements et de loisirs du secteur de l'Argilier Porter une attention particulière aux accès viaires dans le cadre des zones d'urbanisations nouvelles, de l'aménagement des dents creuses ou du renouvellement urbain dans le tissu existant 	

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Localisée dans le département du Gard (en limite avec le département de l'Hérault), la commune d'Aubais bénéficie d'une situation géographique favorable à mi-chemin entre Nîmes et Montpellier et facilement accessible depuis la RD12 qui permet l'accès à l'échangeur autoroutier de l'autoroute A9 de Gallargues-le-Montueux (à environ 6 km).

Aubais offre à la fois un cadre de vie de qualité tout en étant facile d'accès. Ces attraits ont participé à la forte croissance démographique que la commune a connue ces trente dernières années. Ainsi, la commune compte 2 602 habitants au 1^{er} janvier 2015.

Aussi, Aubais a été confrontée dès les années 1970-1980 à une croissance urbaine diffuse qui a fait entrer la commune dans un schéma résidentiel et entraîné une difficile maîtrise de l'étalement urbain. Cet étalement urbain a, entre autres, engendré des problèmes de réseaux (eau potable, assainissement) en particulier dans les secteurs de Garrigouille et des Romarins.

Le projet de développement et de valorisation a pour objectif de maîtriser le développement urbain qui se fera à la fois par du réinvestissement urbain (c'est-à-dire à l'intérieur des limites urbaines) mais aussi par l'urbanisation des zones d'extensions déjà prévues au PLU précédant (Argilier, Eounes, Saint-Nazaire et Pioch). Toutefois, le développement doit se faire en prenant en compte les contraintes auxquelles la commune est assujettie en particulier en matière d'assainissement des eaux usées. Une nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation afin d'apporter une capacité d'assainissement suffisante (notamment au quartier des Romarins où l'assainissement individuel s'avère problématique et, plus globalement, et sur les futures zones d'urbanisation où l'assainissement collectif est à développer).

En termes d'économie, la zone d'activités de l'Oreille est confortée et une vocation exclusivement économique y est définie.

Compte tenu des enjeux précédemment cités (environnementaux, urbains, techniques, ...), le projet de développement et de valorisation va orienter le développement de la commune pour les années à venir. Les perspectives démographiques à l'horizon 2030 sont estimées à environ 3150 habitants, soit environ 550 habitants supplémentaires, ce qui correspondrait à la réalisation d'environ 230 logements supplémentaires.

A cela s'ajoute les logements à produire pour assurer le maintien de la population existante afin de tenir compte de certaines évolutions (tel que le desserrement des ménages).

La commune prépare aussi le développement urbain au-delà de cet horizon. Ainsi, s'ajouteront à cela environ 130 logements supplémentaires, ce qui amènera la population totale à environ 3460 habitants à l'horizon 2036.

Les réflexions et constats préalables ont permis de dégager trois orientations générales de développement qui se déclinent de la façon suivante en termes d'axes, d'actons et de projets en mettre en œuvre :

AXE STRATEGIQUE N°1

PROGRAMMER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET EQUILIBRE

Action 1.1 : Maîtriser la croissance démographique

→ **Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services/le niveau d'équipements de la commune et l'identité communale.**

Si le projet communal vise à maintenir l'attractivité de la commune et poursuivre l'accueil de nouveaux habitants, les apports de population nouvelle doivent se faire en cohérence avec le niveau de services et d'équipements qu'elle est en capacité d'offrir ou encore la desserte par les réseaux. Il s'agit également de maintenir les caractéristiques identitaires de la commune et de conserver "l'esprit villageois" et ses caractéristiques architecturales et paysagères.

→ **Poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de + 1% par an à horizon 2034 afin d'atteindre environ 3461 habitants à l'horizon 2034.**

Le projet vise à permettre l'accueil d'environ 509 habitants supplémentaires, en compatibilité avec les orientations fixées par le SCoT Sud Gard.

Action 1.2 : Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel

→ **Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée**

- En compatibilité avec les orientations du SCoT, le projet de PLU permet de tendre vers l'accueil d'environ 278 logements d'ici 2034.
- Répondre aux besoins en logements en intégrant les évolutions sociétales (dessalement des ménages, vieillissement de la population...)
- Il s'agit de promouvoir des formes urbaines diversifiées (habitat individuel "classique", habitat intermédiaire, petit collectif...) ainsi qu'une variété de taille de logements afin de répondre aux besoins de tous (familles ; jeunes ménages ; personnes âgées...). La production d'un parc de logements diversifié a pour but d'offrir aux aubaisiens la possibilité de rester sur la commune tout en changeant de logement en fonction des événements de la vie.
- Poursuivre le développement d'une offre sociale
- Relativement réduit aujourd'hui, la municipalité souhaite étoffer le parc de logements locatifs sociaux. Il s'agit notamment de permettre aux jeunes de se loger sur la commune. Par ailleurs, l'objectif démographique visant à atteindre 3461 habitants à l'horizon 2034, cela signifie que dans les prochaines années, la commune sera soumise aux obligations réglementaires de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui fixent un objectif de 25% de logements sociaux. Il s'agit alors d'anticiper cette future obligation réglementaire et permettre un développement progressif de l'offre de logements sociaux.

Action 1.3 : Modérer la consommation d'espaces

- Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties existantes afin de préserver le cadre de vie et lutter contre l'étalement urbain
- Afin de préserver les caractéristiques paysagères de la commune (préservation des espaces agricoles et naturels notamment), et dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, le projet communal vise à optimiser les enveloppes bâties constituées du bourg, de l'Oreille et de Garrigouille.
- Il s'agit de :
- Comblent les dents creuses
 - Prendre en compte le potentiel de logements issus des divisions parcellaires potentielles
 - Prendre en compte le parc de logements vacants
- Ainsi, un potentiel d'environ 159 logements a été identifié au sein de l'enveloppe principale et de deux hameaux secondaires. Ce dernier représente environ 6,34 hectares mobilisables en densification et réinvestissement. A noter que ce potentiel comprend un objectif de reconquête d'une partie du parc de logements vacants. Il s'agit de tendre vers un taux de 7% de logements vacants contre 8 % aujourd'hui.
- Permettre, en complément de la densification de l'enveloppe bâtie, le développement de quelques secteurs en extension
- En complément de la densification de l'enveloppe bâtie, le projet a pour but de permettre le développement de 2 secteurs représentant 4,5 hectares :
- le quartier des Pontes, secteur bénéficiant d'un Projet Urbain Partenarial (PUP),
 - Les Eounes, secteur dans le centre bourg.
 - Ces derniers doivent permettre l'accueil d'environ 110 logements.
- Densifier le tissu bâti
- Le projet vise à réduire la consommation foncière au regard des dix dernières années (2014-2024) en passant d'une densité moyenne de 10 logements par hectare à environ 25 logements par hectare.

AXE STRATEGIQUE N°2

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN PRESERVANT SON AUTHENTICITE ET SON CADRE DE VIE

Action 2.1 : Renforcer le dynamisme local et développer les emplois sur la commune

- Développer une offre de commerces traditionnels de proximité dans le cœur du village
- Le centre-bourg est marqué par une dynamique commerciale (pharmacie ; boulangerie ; La Poste ; supérette) qu'il convient de préserver et d'étoffer. Pour ce faire, le projet communal vise à :
- Préserver les rez-de-chaussée commerciaux existants ;
 - Soutenir et accompagner les initiatives locales ;
 - Valoriser le patrimoine communal pour répondre aux besoins des artisans et des porteurs de projet ;
 - Réaménager la place du Cluz en permettant le développement de nouvelles cellules commerciales de proximité.
- Conforter la zone artisanale de l'Oreille
- Le territoire communal comporte une zone d'activités communautaire : la ZA de l'Oreille. Cette dernière constitue un véritable atout en matière d'attractivité économique mais également résidentiel. Le projet communal a alors pour but de la conforter au travers de trois actions :
- Optimiser le foncier disponible, notamment combler les dents creuses et les terrains en limite Nord-Est.
 - Stopper le phénomène de résidentialisation constatée depuis ces dernières années. Il s'agit d'affirmer la vocation économique de la zone.
 - Permettre le développement d'un secteur d'extension (environ 1,5 hectare) à l'entrée Sud de la zone destiné à l'installation d'activités d'hôtellerie et d'activités tertiaires et de services.
- Préserver le terroir agricole
- L'économie locale et la richesse paysagère de la commune repose sur ses espaces agricoles. Aussi, le projet de développement doit permettre de :
- Maintenir les espaces présentant un fort potentiel agricole : Plaine de la Roque ; Plaine du Liverna ; Garrigues de Valcrose ; Garrigues Plaine ; secteur du Pioch et du Romarin ; Plaine de Rouvignargues....
 - Permettre le développement des exploitations existantes. Il s'agit notamment de prendre en compte les demandes formulées lors de la rencontre organisée avec les exploitants agricoles.

Action 2.2 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti
- Il s'agit de :
- Préserver les caractéristiques des grandes unités paysagères : la Vallée du Vidourle ; les collines boisées de l'ouest et du Nord ; la plaine agricole du Livernat ; la mosaïque d'espaces à l'Est et le vieux village) ;
 - Valoriser le secteur du Château ;

- Identifier et préserver le patrimoine vernaculaire ;
- Préserver le patrimoine architectural tout en tenant compte des réalités territoriales. Ainsi, parallèlement à la révision du PLU, la municipalité s'est engagée dans la création d'un périmètre délimité des abords des Monuments Historiques (PDA).
- **Maintenir les cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et les éléments structurants**
Si le territoire offre plusieurs cônes de vue, deux secteurs caractéristiques sont fléchés dans le projet communal :
 - les vues sur le Château et depuis le Château ;
 - les espaces agricoles/naturels situés au Sud du bourg
- **Conforter et développer l'attractivité touristique**
Afin de valoriser l'attractivité touristique, le projet communal vise à :
 - Permettre le développement touristique Villa Vicha tout en prenant en compte les composantes environnementales, risques ;
 - Réaliser une passerelle de type himalayen sur le Vidourle ;
 - Aménager un point touristique/culturel à proximité de la future passerelle (espace guinguette ; table d'orientations...);
 - Valoriser les abords du Lissac ;
 - Remettre en état/rouvrir plusieurs chemins communaux permettant le développement des itinéraires de randonnées ou de loisirs ;
 - Créer une retenue d'eau à partir des eaux de la station d'épuration

Action 2.3 : Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures

- **Affirmer l'attractivité du centre-bourg par le développement du pôle d'équipements et de services**
Il s'agit de :
 - Permettre l'accueil d'une nouvelle école sur le secteur "Au Cluz" ("construire l'école de demain")
 - Restructurer la Mairie et le bâtiment de La Poste
 - Permettre le réaménagement/ le développement de la crèche et de la police municipale
 - Permettre l'installation des services techniques municipaux au sud de l'Argilier et au nord d'équipements communaux (salle polyvalente, équipements sportifs et/ou culturels...)
 - Permettre l'installation d'une aire de camping car au Nord-Ouest de l'Argilier
 - Faire du secteur de l'Argilier un pôle d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
 - Renforcer le lien entre le secteur de l'Oreille et le centre bourg par la création d'une plaine des sports, secteur chemin du Moulin à Vent
- **Permettre aux habitants de mieux se déplacer**
Si la commune ne peut agir sur les transports en commun, cette compétence appartenant à la Communauté de Communes, le projet communal vise toutefois à améliorer les déplacements et notamment favoriser le développement des modes doux.
Il s'agit notamment :
 - D'assurer des connexions sécurisées entre Le Bourg/L'Oreille (renforcer les circulations douces) ; le Bourg/Garrigouille ou encore Garrigouille et l'Oreille ;
 - Réaménager l'ancienne voie ferrée en voie douce afin de relier Aubais à Gallargues ;
 - Relier Aubais à Congénies (relier la voie verte)
 - Sécuriser les entrées de village et notamment l'entrée Sud du secteur de l'Oreille ; le secteur de la Gare ou encore le carrefour entre le chemin du Mas de Bataille et le chemin de Beau Site.
 - Encourager un meilleur accès à la gare de Vergèze

AXE STRATEGIQUE N°3

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT

Action 3.1 : Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la trame verte et bleue

- **Préserver les cœurs de biodiversité et ensembles naturels patrimoniaux**
Il s'agit de :
 - Protéger la richesse écologique des abords du Vidourle ;
 - Préserver la mosaïque de milieux (espaces boisés, agricoles, humides) des secteurs suivants : Roque d'Aubais, Liverna, Bois de la Garenne, Puech de Valcroze, le Pioch, Plaine de Rouvignargues... permettre le long du Vidourle, en zone Natura 2000, la « re » plantation d'arbres en lien avec l'EPTB Vidourle et l'aménagement d'un gîte à chauve-souris
- **Maintenir la fonctionnalité des deux corridors écologiques terrestres identifiés par le SCoT Sud Gard**
Le SCoT Sud Gard flèche deux corridors écologiques :
 - Au sud du territoire communal (secteur de Rouvignargues)
 - Les connexions entre le Rhône et le Vidourle en passant par les secteurs "Mas de Lauzière" ; "Mas du Fourcat" et "Romarin"
- **Assurer la préservation des éléments de nature ordinaire, garants de la cohérence du territoire**

Action 3.2 : Promouvoir un urbanisme soutenable

- **Préserver et valoriser la ressource en eau**
Le projet communal vise à :
 - Sécuriser la ressource en eau. Il s'agit de prendre en compte les périmètres de protection du captage dans les choix de développement et permettre la création d'un nouveau forage.
 - Supprimer les inégalités d'accès à l'eau entre Aubaisiens via la création d'une nouvelle conduite de refoulement.
- **Assurer une cohérence entre développement urbain, capacité des réseaux et ressource en eau**
Les choix de développement et de densification tiendront compte de la desserte par les réseaux. Il s'agit d'optimiser les réseaux existants et de prendre en compte les contraintes techniques de raccordement.
- **Maîtriser les énergies**
Il s'agit de :
 - Favoriser la sobriété des constructions ;
 - Encourager l'efficacité énergétique des constructions. Cette action sera notamment mise en œuvre dans la réalisation des équipements communaux et "l'école de demain".
 - Encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques au sol en lien avec le fonctionnement de la STEP existante.
 - Saisir les opportunités de développement des énergies renouvelables et de rénovation énergétique en lien avec la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et des actions portées par la Communauté de Communes.

Action 3.3 : Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances

→ Action 1 : Intégrer la gestion des risques et nuisances dans les choix de développement

Il s'agit de :

- Prendre en compte le risque inondation lié aux débordements du Vidourle et du Lissac
- Réduire le risque incendie en stoppant l'urbanisation dans ou à proximité des secteurs boisés de la commune
- Prendre en compte le risque de transport de matières dangereuses (canalisation de gaz) en limitant le développement dans les zones d'effets potentiels

→ Action 2 : Maîtriser le ruissellement

Il s'agit de :

- Limiter le développement dans les secteurs concernés par des risques de ruissellement identifiés dans les différentes études réalisées (étude Exzeco/étude hydraulique TECTA) en lien avec la doctrine de la DDTM du Gard
- Réduire l'emprise des surfaces imperméabilisées
- Promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales

→ Action 3 : Limiter l'exposition aux nuisances

Le projet communal a pour but d'éloigner les zones d'habitat et les équipements sensibles des pôles générateurs de pollutions et/ou de bruit.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **Le territoire communautaire de Rhône-Vistre-Vidourle**

La communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle exerce son action et ses compétences sur un territoire de 10 communes (28 302 habitants au 01/01/24) dont la situation géographique stratégique en fait un espace convoité tant sur le plan des logiques résidentielles que sur le plan des stratégies d'implantation économiques.

L'ambition commune pour la CCRVV est de passer d'une intercommunalité de services aux communes à une intercommunalité de projets avec deux objectifs majeurs, à savoir :

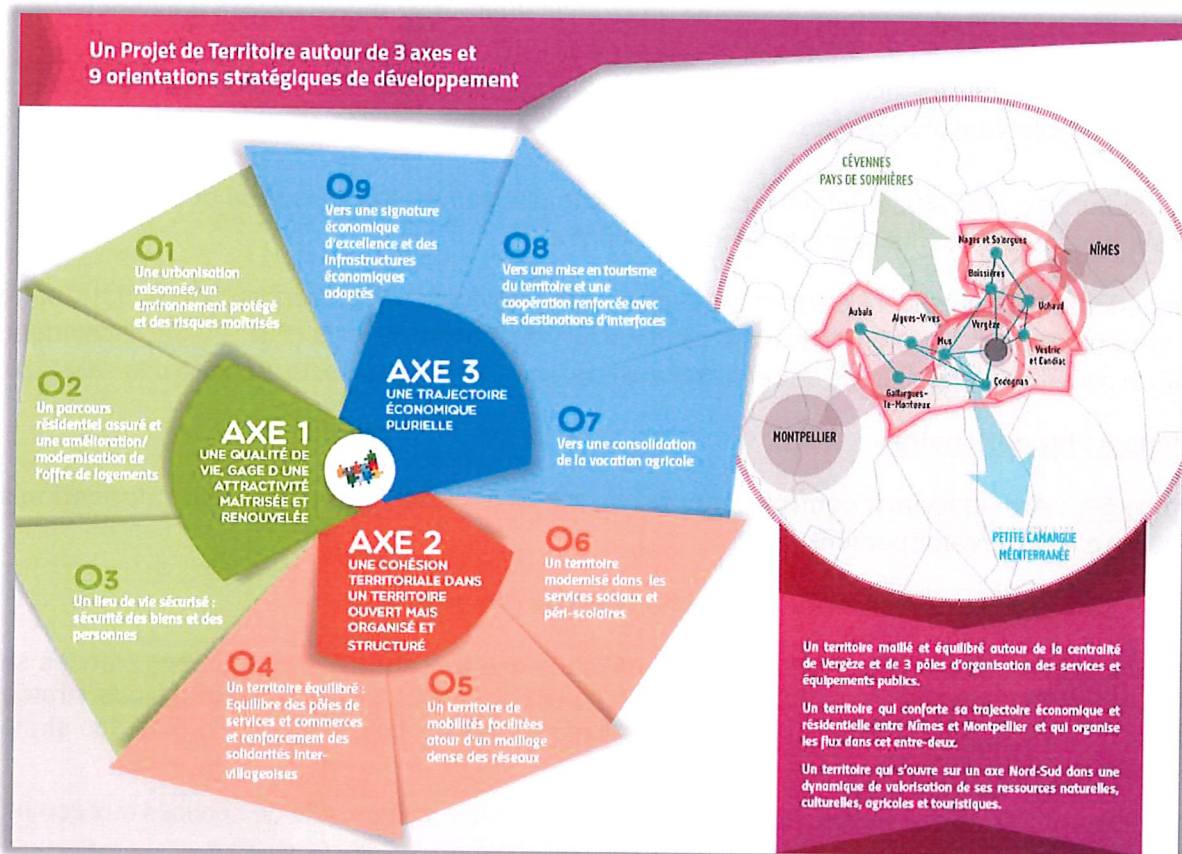
- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle
- Construire les ferments d'un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire.

Le territoire communautaire est caractérisé au regard des dynamiques territoriales à l'œuvre comme :

- Un territoire qui conforte sa trajectoire économique et résidentielle entre Nîmes et Montpellier et qui organise les flux dans cet entre-deux.
- Un territoire qui s'ouvre sur un axe Nord-Sud dans une dynamique de valorisation de ses ressources naturelles, culturelles, agricoles et touristiques.

Le projet de territoire communautaire fort de ce positionnement se structure autour de 3 axes et 9 orientations stratégiques de développement :

- AXE 1 : Une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée**
- Orientation n°1 : Une urbanisation raisonnée, un environnement protégé et des risques maîtrisés
 - Orientation n°2 : Un parcours résidentiel assuré et une amélioration / modernisation de l'offre de logements
 - Orientation n°3 : Un lieu de vie sécurisé : sécurité des biens et des personnes
- AXE 2 : Une cohésion territoriale dans un territoire ouvert mais organisé et structuré**
- Orientation n°4 : Un territoire équilibré : équilibre des pôles de services et commerces et renforcement des solidarités inter-villageoises
 - Orientation n°5 : Un territoire de mobilités facilitées autour d'un maillage dense des réseaux
 - Orientation n°6 : Un territoire modernisé dans les services sociaux et péri-scolaires
- AXE 3 : Une trajectoire économique plurielle**
- Orientation n°7 : Vers une consolidation de la vocation agricole
 - Orientation n°8 : Vers une mise en tourisme du territoire et une coopération renforcée avec les destinations d'interfaces
 - Orientation n°9 : Vers une signature économique d'excellence et des infrastructures économiques adaptés



• **Le territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La stratégie contractuelle adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de six objectifs stratégiques, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,

2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'un projet de territoire qui tend à répondre à trois défis principaux :

1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
- Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
- Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
- Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
- Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
- Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
- Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
- Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
- Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2).

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **De la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle :**

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle compte plus de 28 000 habitants et rassemble dix communes : Aigues-Vives, Aubais, Boissières, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Mus, Nages-et-Solorgues, Uchaud, Vergèze, Vestric-et-Candiac.

L'objet de la Communauté de Communes est d'exercer, au sein d'un espace de solidarité dans les domaines suivants :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (tel que défini par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - MAPTAM). L'exercice de cette compétence peut être transféré en totalité ou en partie à un établissement public territorial de bassin et/ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Enfance et jeunesse
- Prévention et sécurité

Compétences facultatives :

- Enfance et jeunesse
- Prévention et sécurité
- Réseaux chaud-froid sur ZAE

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue :**

Le PETR Vidourle Camargue est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- Ingénierie financière, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- GAL LEADER pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- GALPA FEAMPA, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- Patrimoine, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- Tourisme, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- Alimentation, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- Rénov'Occitanie, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du GARD et modalités d'intervention et contributions du Département du GARD

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de la commune de AUBAIS dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en contrats territoriaux**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, un bonus écologique peut être

attribué depuis la programmation 2023 pour des dossiers justifiant de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques.

L'attribution se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, qui devra être déposée sur le portail en ligne du Département « **Subventions Gard** ».

Les dates limites de dépôt des dossiers de demande de subvention sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.



1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et

investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune d'Aubais

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune d'Aubais
- La communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle
- Le PETR Vidourle Camargue
- La Région Occitanie,
- Le Conseil Départemental du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'Aubais (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune d'Aubais.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,

- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Aubais, le 03/03/2025

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune d'Aubais</p>  <p>Angel POBO</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle</p>  <p>Philippe GRAS</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>   <p>Pierre MARTINEZ</p>	

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.


Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.



Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions		2023	2024	2025	2026	2027	2028
AXE STRATÉGIQUE 1 : PROGRAMMER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET EQUILIBRE							
ACTION 1.1 : Maitriser la croissance démographique							
ACTION 1.2 : Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel							
Projet 1.2.1	Création de logements			X	X		
ACTION 1.3 : Modérer la consommation d'espaces							
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN PRESERVANT SON AUTHENTICITE ET SON CADRE DE VIE							
ACTION 2.1: Renforcer le dynamisme local et développer les emplois sur la commune							
Projet 2.1.1	Création de commerces	X	X	X			
Projet 2.1.2	Création d'une halle			X			
Projet 2.1.3	Tiers lieux « Le Vivier »		X				
ACTION 2.2: Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique							
Projet 2.2.1	Création d'une passerelle Occitane				X		
Projet 2.2.2	Mise en avant du patrimoine du village			X	X		
ACTION 2.3 : Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures							
Projet 2.3.1	Construction d'une nouvelle école élémentaire	X	X	X			
Projet 2.3.2	Création d'un nouveau skatepark et pumptrack	X	X	X	X	X	X
Projet 2.3.3	Création d'une plaine des sports avec un city park			X	X		
Projet 2.3.4	Construction d'un pôle d'échange multimodal			X	X		
Projet 2.3.5	Aménagement d'une traversée d'agglomération			X	X		
Projet 2.3.6	Développement des voies douces			X	X		
AXE STRATÉGIQUE 3 : METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT							
ACTION 3.1 : Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la trame verte et bleue							
ACTION 3.2 : Promouvoir un urbanisme soutenable							
Projet 3.2.1	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du foyer			X	X		
Projet 3.2.2	Installer des panneaux photovoltaïques sur des équipements communaux (école et STEP)			X	X		
ACTION 3.3 : Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances							
Projet 3.3.1	Désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales du parking de la mairie et création d'espaces verts		X	X			

Axe 1	Fiche action 1.2
PROGRAMMER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE ET EQUILIBRE	Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une population qui a triplé en 45 ans : 2 952 habitants en 2020 - Une tendance au vieillissement de la population (27,5% de la population a plus de 60 ans) - Une taille des ménages qui diminue progressivement - Un parc de logements peu diversifié caractérisé par une majorité de maisons individuelles, de grands logements et un nombre important de propriétaires occupants - Une faible rotation du parc - Un parc de logements locatifs sociaux réduit 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier le parc de logements afin d'assurer un parcours résidentiel et répondre aux évolutions démographiques - Encourager la réalisation de logements de petites tailles à la vue de l'évolution de la taille et de la composition des ménages - Poursuivre la réalisation de logements sociaux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1 : Création de logements</p> <p>Descriptif : La commune, en accord avec les orientations du SCoT Sud Gard, vise à accueillir 278 logements d'ici 2034. Pour ce faire, plusieurs opérations en collaboration avec des promoteurs permettront d'augmenter l'offre de logements sur la commune. Ce projet a pour objectif d'élargir le parc de logements locatifs, facilitant ainsi l'accès au logement pour les jeunes et les primo-accédants. Bien que ce projet ne demande pas de subventions publiques, il est stratégique pour diversifier le parc de logements, assurer un parcours résidentiel et répondre aux évolutions démographiques.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Opérateurs privés Coût estimatif : fonds privés</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2025</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : NC Partenariat financier : NC</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN PRESEVANT SON AUTHENTICITE ET SON CADRE DE VIE	Renforcer le dynamisme local et développer les emplois sur la commune
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une économie locale diversifiée et qui semble dynamique (forte création d'entreprises) - Présence d'un faible tissu commercial et de services à la personne qui répond à certains besoins courants de la population - Présence d'une zone d'activités : la ZA de l'Oreille permettant de répondre à l'accueil de nouvelles activités - Une agriculture reconnue par plusieurs appellations et signes de qualité 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser le centre-bourg en aménageant les espaces publics et en mettant à disposition des locaux permettant l'accueil de nouveaux commerces/services de proximité - Réaménager le secteur du Cluz en permettant le développement de nouvelles cellules commerciales de proximité - Conforter la zone d'activités communautaire existante - Préserver les espaces agricoles / valoriser les productions locales - Réhabilitation d'anciennes classes situées dans le coeur du bâtiment de la mairie (suite à la construction de la nouvelle école) qui permettront l'implantation de commerces (épicerie participative, etc) et de salles associatives 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Création de commerces</p> <p>Descriptif : Le village est aujourd'hui dépourvu de commerces et aucun local ne permet à ceux qui le souhaitent de s'y implanter. Un groupe projet, permettant une concertation citoyenne sur le projet des commerces, a été mis en place. La place du Cluz, située au centre du village, est un axe stratégique pour accueillir des commerces. La commune souhaite y renforcer son offre de commerces de proximité, notamment des commerces alimentaires et de première nécessité.</p> <p>Il est prévu d'installer un boucher/traiteur, une boulangerie/pâtisserie, un restaurant et un multiservice. Ces établissements seront les nouveaux commerces du village.</p> <p>Une offre commerciale viendra en complément de ce projet par la création d'une épicerie participative portée par l'association de l'épicerie "la coquille".</p> <p>Dans le cœur du village, un autre projet est en cours de réalisation : L'objectif de cette épicerie est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De permettre au plus grand nombre de personne, l'accès à des produits sains (locaux, raisonnés, bio), de qualités, issus de producteurs locaux, à des prix très abordables, - De trouver des produits sur le territoire aubaisiens évitant ainsi de se déplacer dans les villages avoisinants, - De créer du lien entre les habitants en les impliquants dans un service de distribution participatif, 	 

- De favoriser l'activité et les produits des producteurs locaux

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

Coût estimatif : 1 450 631.84 € HT

Calendrier prévisionnel :

fin 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : NC

Partenariat financier : Région Occitanie (Economie de proximité)

Projet 2.1.2. : Création d'une halle

Descriptif : Cette halle de 150m2 va permettre d'accueillir un marché de terroir composé de produits locaux et de proximité, des commerces citoyens (AMAP etc). Elle sera composée d'une terrasse comportant une scène amovible qui permettra d'organiser de petits événements festifs de plein air. Plusieurs vocations comme lieu d'animation, espace de rencontre, ... seront prévus.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

Coût estimatif : 99 691 € HT

Calendrier prévisionnel :

2025

Partenariats techniques : SCOP Ecostudio (architectes mandataires) BET : structures, chauffage et ventilation, économiste OPC, Infratec, itinéraire bis (paysagiste), bureau de contrôle & SPS

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie (équipement structurant BCO), Département du Gard



Projet 2.1.3. : Création du tiers-lieu « Le Vivier »

Descriptif : Aubais et ses environs abritent de nombreuses associations, entreprises artisanales et autoentrepreneurs. Le télétravail se développe avec des salariés travaillant pour Nîmes ou Montpellier, ainsi que des professions libérales à domicile. L'association Le Vivier propose un espace télétravail/coworking associatif à moindre coût. En réponse à un manque d'espaces de convivialité, ce projet vise à favoriser le partage et la découverte pour le grand public.

Un collectif citoyen, l'association CIL Aubais, a adhéré au réseau des tiers-lieux du Gard et a créé l'association porteuse en 2024. La municipalité a mis à disposition une salle de 66 m² au 1er étage du centre socio-culturel. Cet espace proposera, du lundi au vendredi (et le week-end sur demande) :

- Un lieu et des équipements mutualisés, réservables pour les adhérents ;
- Des services et des animations pour jusqu'à 65 personnes : soirées jeux, cafés citoyens, conférences, etc. ;
- L'animation d'une communauté de confiance et un accompagnement des habitants dans leurs démarches (par exemple : antenne France service, écrivain public, soutien scolaire, sensibilisation à l'écologie).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*
- *Préserver et développer des emplois de qualité*

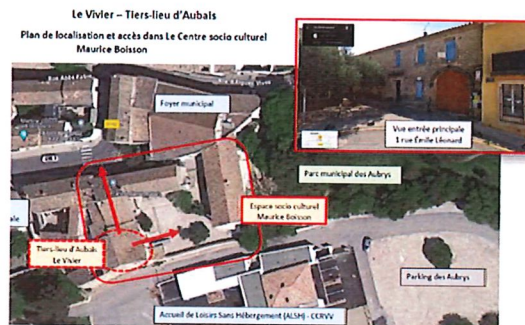
Maître d'ouvrage : Association Le Vivier

Coût estimatif : 22 500 €

Calendrier prévisionnel :

2024

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Mairie d'Aubais
Partenariat financier : CCRVV (à confirmer), Programme LEADER Vidourle Camargue



Axe 2	Fiche action 2.2
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE EN PRESEVANT SON AUTHENTICITE ET SON CADRE DE VIE	Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Un relief vallonné avec de nombreuses buttes et collines offrant de nombreux points de vue - Un territoire marqué par une mosaïque de paysages : Vallée du Vidourle ; collines boisées de l'Ouest et du Nord ; Plaine agricole du Liverna ; Garrigues... - Un patrimoine architectural reconnu : présence de trois Monuments Historiques (Le Château ; le Plan Taurin ; la chapelle de Saint-Nazaire) - Un centre-bourg présentant une qualité architecturale et participant à la qualité du cadre de vie - Un patrimoine non protégé important, témoin de l'identité communale et participant à la qualité du cadre de vie - Foncier appartenant à la commune pour la totalité des projets - Présence d'une Agence Postale Communale (APC) située dans un ancien local communal réhabilité - Réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec un accès PMR 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une attractivité touristique diversifiée, axée sur la culture, la gastronomie et la viticulture - Conforter cette attractivité touristique par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1. : Création d'une passerelle Occitane

Descriptif : La passerelle Occitane traverserait le Vidourle entre les communes d'Aubais, au lieu-dit "La Roque", et de Villetelle, reliant ainsi le Gard et l'Hérault. Elle ferait partie d'un vaste parcours de randonnée pédestre, également accessible aux cyclistes, permettant de rejoindre les deux rives de la rivière.

Après les passerelles himalayennes du Drac, la passerelle himalayenne du Vidourle serait tout aussi vertigineuse, tout en se fondant discrètement dans son cadre boisé et minéral. Elle offrirait de magnifiques panoramas sur le Vidourle et la nature environnante. La passerelle améliorerait l'accessibilité et la pratique de la randonnée dans la région. Deux circuits touristiques pourraient être proposés, et une table d'orientation avec télescope (déjà présent à Aubais) est également prévue. Ce projet respecte et valorise les zones Natura 2000, mettant en avant le lien avec ces espaces protégés.

Un parcours de randonnée inclusive sera proposé. Ce dernier permettra de tisser des liens et de favoriser la solidarité entre personnes valides et personnes porteuses de handicap.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : à déterminer

Coût estimatif : 1 320 000 € HT

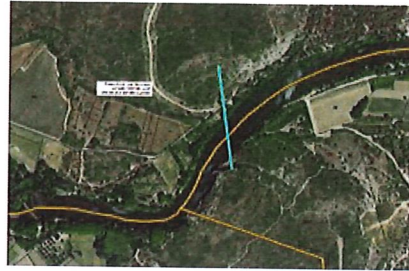
Calendrier prévisionnel :

2025-2026 :

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études à déterminer

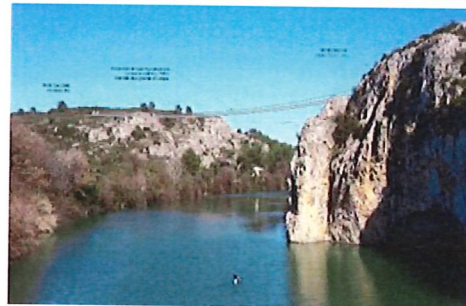
Partenariat financier : Région Occitanie (AAP Tourisme Durable), Département du Gard, Département de l'Hérault, EPTB, Programme LEADER Vidourle Camargue



IMPLANTATION DU CÔTÉ D'AUBAIS



Table d'orientation / Observatoire
2 parkings en haut et en bas du site
Différents circuits pédestres (matérialisés en rouge et vert)
Un accès pour les services techniques, les pompiers (matérialisé en rose)



Projet 2.2.2 : Mise en avant du patrimoine du village

Descriptif : Notre village est riche en histoire, en patrimoine et nos traditions tiennent une place forte sur notre territoire. En effet, plus de 5 000 d'histoire ont entièrement façonné ses paysages par la main et l'outil de l'homme. Le centre historique compact est marqué par les vestiges d'un château médiéval et d'un imposant château néo-classique d'inspiration italienne. Aubais comporte trois monuments historiques : le Château, le Plan Taurin, la chapelle de Saint-Nazaire.

L'Association des Patrimoine d'Aubais a été créée pour mettre en exergue ces derniers et faire redécouvrir aux Aubaisiens, aux communes avoisinantes et aux touristes, le patrimoine et la culture aubaisienne. La commune souhaite renforcer l'attractivité de son territoire en restaurant et en valorisant son patrimoine culturel.

Un bilan estimatif prévisionnel des études préalables à la maîtrise d'œuvre a été établi (le château et ses abords, la chapelle Saint Nazaire, l'église et les rues adjacentes). Ce devis ne comporte par le montant des travaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

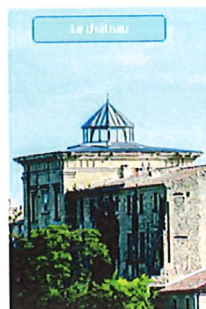
Coût estimatif de l'étude : 42 500 € HT

Calendrier prévisionnel :

2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : A. Bortolus, architecte ABF, UDAP, Mission Patrimoine PETR Vidourle Camargue
Partenariats financiers : DRAC, Région Occitanie (uniquement sur le volet travaux pour des patrimoines inscrits ou classés), Département du Gard, Fondation du Patrimoine, Programme LEADER Vidourle Camargue



Axe 2	Fiche action 2.3
MAITRISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN	Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures de transport
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une commune dotée de nombreux équipements divers (administratifs ; scolaires ; sportifs...) - Des équipements concentrés dans et aux abords du centre-ancien - Une école située en partie dans le bâtiment de la Mairie présentant une vétusté, des problématiques énergétiques et fonctionnelles - Une commune dépendante de l'automobile - Un réseau de transport en commun relativement limité accentuant la dépendance du territoire à la voiture - Un réseau routier caractérisé par des voies étroites et une absence de trottoirs ou de cheminements sécurisés pour les modes doux - Présence de plusieurs parkings à proximité des équipements mais un stationnement qui reste problématique dans le centre-ancien - La commune d'Aubais est dépourvue d'infrastructures sportives 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la vocation d'équipements et de loisirs du secteur de l'Argilier - Construire une nouvelle école répondant aux normes réglementaires et aux attentes des usagers - Améliorer la desserte et les liaisons vers et entre les équipements pour une meilleure accessibilité - Encourager et sécuriser les déplacements modes doux (vélos/piétons). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1. : Construction d'une nouvelle école élémentaire</p> <p>Descriptif : Les infrastructures actuelles ne répondent plus aux exigences pédagogiques ni aux critères environnementaux acceptables. Cette nouvelle école, innovante et inclusive, favorisera l'apprentissage des enfants tout en respectant l'environnement et en répondant aux nouvelles normes sanitaires post-Covid. La construction de cette école élémentaire aura de multiples impacts : elle contribuera au développement de la commune en conformité avec la révision en cours du PLU, revitalisera le centre du village par la création de nouveaux commerces, et préservera le cadre de vie. Le groupe scolaire sera équipé de géothermie sur sonde, conforme aux normes environnementales et d'efficacité énergétique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais</p> <p>Coût estimatif : 5 972 994.81 € HT (y compris les espaces verts et la VRD)</p>	 

Calendrier prévisionnel :

2022-2025 :

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariats techniques : SCOP Ecostudio (architectes mandataires) BET : structures, chauffage et ventilation, économiste OPC, Infratec, itinéraire bis (paysagiste), bureau de contrôle & SPS

Partenariat financier : Etat, Département du Gard.

Projet 2.3.2. : Création d'un nouveau skatepark et Pumptrack

Descriptif : Acteurs au quotidien de l'embellissement et de la préservation de leur cadre de vie, la commune d'Aubais vise à valoriser, dynamiser et mutualiser son environnement tout en veillant à maintenir et garantir les liens sociaux, sportifs, culturels et associatifs. Le skate-park actuel, vieillissant et obsolète, ne garantit plus les conditions de sécurité nécessaires pour les pratiquants. En collaboration avec la commission sport et associations, ainsi qu'avec les utilisateurs du skate-park, plusieurs réflexions ont été menées pour trouver un nouvel emplacement et intégrer le choix des modules sportifs. Le site choisi est l'Argilier, qui comprend des jardins partagés et un EHPAD. Cet espace permettra de faire cohabiter différents utilisateurs, favorisant ainsi la mixité sociale et générationnelle, et offrira au public des espaces dédiés et sécurisés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

Coût estimatif : 300 000 € HT

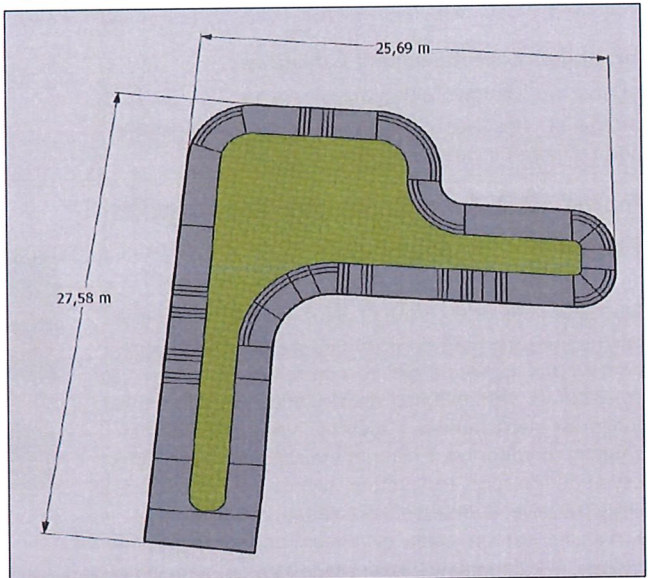
Calendrier prévisionnel :

2025

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Skatepark Service Conseil

Partenariat financier : Région Occitanie (Equipement sportif d'intérêt local), Département du Gard



Projet 2.3.3. : Création d'une plaine des sports avec un city-park

Descriptif : Situé entre les deux pôles urbains que sont le quartier de l'Oreille et le centre du village, identifiés par le Scot Sud Gard, cet espace deviendra un véritable lieu de vie pour les sportifs et leurs accompagnants. Il comportera des activités multisports, un espace associatif, un espace dédié aux vélos et une aire de pique-nique. Le choix d'implanter une plaine des sports à cet endroit n'est pas anodin et reflète la volonté municipale de créer un maillage cohérent d'équipements sportifs créant un lien entre les deux pôles urbains.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

Coût estimatif : à déterminer

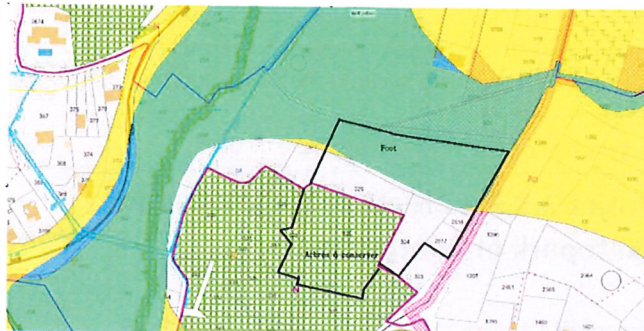
Calendrier prévisionnel :

à déterminer

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : à déterminer

Partenariat financier : Région Occitanie (Equipement sportif d'intérêt local), Département du Gard



Projet 2.3.4 : Création d'un pôle d'échange multimodal

Descriptif : Ce projet s'inscrit dans la continuité de la construction de la nouvelle école élémentaire, des espaces commerciaux et sera situé en contrebas de ceux-ci. Il deviendra un véritable lieu d'articulation des différents modes de déplacement : piétons, vélo, transport en commun, co-voiturage. Il contribuera ainsi à une meilleure gestion du transport scolaire qui traverse actuellement le village (sécurité, fluidité de la circulation, etc...).

La mobilité est un enjeu prioritaire pour le territoire d'Aubais, et la commune s'est engagée dans une démarche globale autour du développement de l'intermodalité et des transports en commun. En plus de son rôle urbain et de son intégration dans l'environnement, cet axe répondra à plusieurs objectifs :

- Favoriser les correspondances avec les communes voisines,
- Améliorer l'accès des usagers au réseau de transport tout en garantissant une meilleure sécurité pour les habitants,
- Assurer l'accès au centre du village et aux futurs commerces grâce à la création d'un terre-plein végétalisé,
- Développer les mobilités douces et éco-responsables.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : à déterminer entre la commune et la CC Rhône-Vistre-Vidourle

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

2025-2026 :

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région - Unité Territoriale de Vauvert (Département) CCRVV

Partenariat financier : Région Occitanie (PEM routier, Plan Vélo), Etat, Département du Gard

Projet 2.3.5 : Aménagement d'une traversée d'agglomération

Descriptif : Cet aménagement s'inscrit dans la continuité de la liaison entre le centre du village, avec ses écoles, commerces et mairie, et le site de l'Argilier. L'objectif est de créer un terre-plein végétalisé central, permettant la connexion entre ces deux axes tout en sécurisant l'accès d'un site à l'autre. Il inclura également la création d'une piste cyclable, offrant un lien naturel avec le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais

Coût estimatif : 500 K€

Calendrier prévisionnel :

2025-2026 :

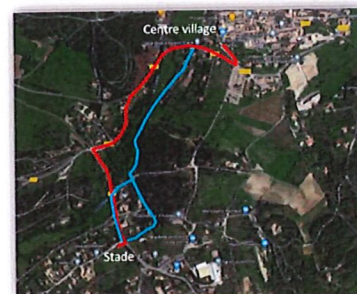
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Département du Gard (Unité Territoriale de Vauvert)

Partenariat financier : Etat - Département du Gard, Région Occitanie (sur le volet piste cyclable)

Projet 2.3.6. : Développement des voies douces

Descriptif : Un groupe de travail "mobilités douces d'Aubais", composé d'élus et d'administrés, a été mis en place au sein de la commune pour étudier différentes options et proposer des aménagements facilitant les mobilités douces (vélos, marche). Ce groupe a également permis de mettre en lumière la présence de nids-de-poule et l'absence de signalisation sur certains axes. Des suggestions ont été apportées concernant la viabilisation de certains chemins, l'installation de panneaux signalant la présence de vélos et/ou de marcheurs, et la mise en place

- Actuellement, stade des Amandiers difficilement accessible à vélo.
- Volonté de le rendre attractif en mobilités actives (vélo, marche).



Accès voiture par les routes de Sommières et de Gallargues

Accès possible à vélo par le chemin du Mas Bégon

Projet d'accès facilité aux mobilités actives au stade des Amandiers, à Aubais (30250). Groupe Projet Mobilités Douces.

d'une signalétique directionnelle. Ces améliorations favoriseront les déplacements des habitants du village, permettant ainsi de relier les différents espaces de la commune et d'accéder aux villages voisins. Voici quelques-uns des projets étudiés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : à déterminer entre la commune et la CC Rhône-Vistre-Vidourle

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

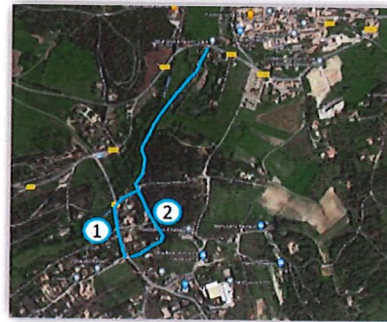
2025-2026 :

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Unité Territoriale de Vauvert (Département), CCRVV

Partenariat financier : Etat, Département du Gard, Région Occitanie (sur le volet piste cyclable et sous respect du Plan Vélo II)

- Option 1 : par le chemin du Mas Bégon puis route de Gallargues
- Option 2 : par le chemin du Mas Bégon puis Moulin à Vent et Chemin de la Clausade



**En commun : Chemin du Mas Bégon
600 mètres**

- Nids de poule → Racines qui rendent le chemin non apte à l'actf.
- Pire de signalisation → pas visible.
- Pas de lumière → décourage l'utilisation de nuit.
- Point de difficulté : le chemin est actuellement recouvert à quelques mètres et pour l'accès à l'actf.



- Suggestions
 - Végétar sans forcément empruntable (travaux de stabilité de paroi ou suffisante pour l'accès des engins).
 - Mourant avec des panneaux l'appeler la présence de vélos ou marcheurs.
 - Signalétique directionnelle et éclairage "à hauteur de bassin" est envisagé.


**Accès au chemin du Mas Bégon
depuis le village**


- La zone d'accès depuis le village nécessite d'être améliorée :

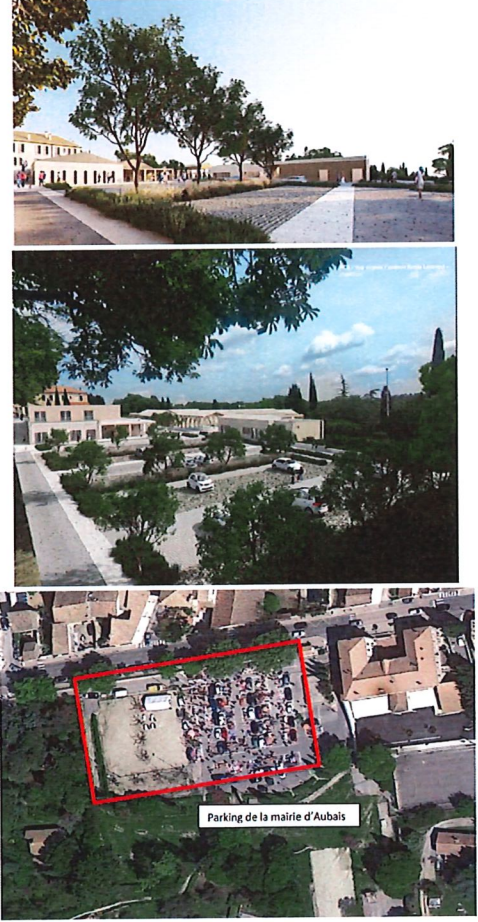


Après la phase
avant que
projeté et averti
de la présence
possible de vélos.

Signalisation
des voies douces

Axe 3	Fiche action 3.2
METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT	Promouvoir un urbanisme soutenable
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau hydrographique dense organisé en deux bassins versants et présentant une bonne qualité présumée - Une commune disposant de ressources propres (captages du Liverna) - Une station d'épuration récente permettant d'absorber l'accueil de nouveaux logements - Une faible desserte en assainissement collectif malgré la présence d'une station d'épuration récente - Un territoire engagé en faveur des énergies renouvelables : présence d'un parc solaire citoyen - Un climat valorisable pour la production d'énergies renouvelables - Un développement résidentiel énérgivore et producteur de gaz à effet de serre - Un vieillissement des logements 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la bonne qualité des eaux superficielles comme souterraines - Économiser la ressource en eau - Promouvoir un développement démographique compatible avec la capacité des réseaux - Anticiper et limiter les effets du changement climatique - Encourager la production d'énergies renouvelables - Favoriser un bâti plus écologique réduisant les émissions de polluants 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1 : Rénovation énergétique et mise en accessibilité du foyer/salle socio-culturelle</p> <p>Descriptif : La rénovation énergétique des bâtiments s'inscrit dans une perspective de transition énergétique, visant à diminuer les consommations d'énergie. La commune d'Aubais a le projet de rénover ce bâtiment vieillissant afin de le mettre aux normes (énergétique, accessibilité).</p> <p>La rénovation intérieure du bâtiment doit être repensée : la scène, le plancher ainsi que l'installation électrique qui est énérgivore.</p> <p>Ce bâtiment a plusieurs fonctions : évènements associatifs, spectacles, PCS</p> <p>En lien avec ce projet, l'implantation d'une sirène sur ce bâtiment permettant d'informer la population en cas de danger (inondations, feux, fêtes taurines, etc..)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - S'adapter au changement climatique - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 	

<p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais</p> <p>Coût estimatif : en cours de chiffrage</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2025-2026 :</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Territoires Energies 30 Partenariat financier : Etat (Fonds Vert), Région Occitanie (uniquement sur la rénovation énergétique et la mise en accessibilité), Département du Gard, CEE</p>	
<p>Projet 3.2.2 : Installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal, la STEP</p> <p>Descriptif : dans un souci de réduction du coût énergétique, la commune a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur le site de la station d'épuration. Ces panneaux seront d'autant plus utiles que le volume de sa consommation en été est plus important de par la présence de touristes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - S'adapter au changement climatique - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais</p> <p>Coût estimatif : 44 226 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2025-2026 :</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : AB2J – Commune d'Aubais Partenariat financier :</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3
METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT	Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> - Une commune située à l'écart des principaux axes routiers émetteurs de pollution liée aux trafics automobiles - Une qualité de l'air qui reste à surveiller (notamment pour l'Ozone) - Un territoire marqué par de nombreux risques naturels et notamment un risque fort d'inondation et de ruissellement (PPRi du Vidourle) - Un territoire soumis à un aléa feux de forêt du fait de la présence de nombreux boisements - Une commune traversée par une canalisation de gaz haute pression faisant l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la vulnérabilité des zones exposées aux risques et/ou nuisances - Éviter d'urbaniser dans des zones de risques ou de nuisances non maîtrisés 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1 : Désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales du parking de la mairie et création d'espaces verts</p> <p>Descriptif : La commune d'Aubais s'engage dans une stratégie de désimperméabilisation de ses espaces publics dans le cadre du projet de réaménagement du parking de la mairie. Autrefois presque entièrement recouvert d'enrobé, le projet propose de créer des espaces verts et un stationnement sur dalles alvéolaires en béton perméables garnies de granulats 4/6. Dans le cadre du projet de désimperméabilisation du parking, la présente notice détaille les calculs de dimensionnement des différentes mesures mises en place à l'échelle du parking.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aubais</p> <p>Coût estimatif : 1 372 548 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : avril 2024 à décembre 2025 Autorisations nécessaires obtenues, en cours d'obtention ou restantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ autorisations environnementales, : Arrêté 30-2023-12-06-00006 du 06/12/23 	

° concertation ou enquête publique, permis de construire : PC03001923P0001 accordé le 28/07/23 + avec approbation de la Mise en compatibilité en date du 08/12/2022 + Enquête publique dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU du 03/10/22 au 04/11/22 via le CR du Commissaire enquêteur

Étude réalisée : tests d'infiltration réalisés le 29/02/2024

- investissements identifiés : travaux de voiries, réseaux divers, aménagements paysagers
- délais de mise en œuvre et échéance prévue : du 02/04/2024 au 31/12/25

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CEREG

Partenariat financier : Etat (Fonds Vert), Agence de l'Eau, Département du Gard

Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2023-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2024-2026 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

Objectifs territoriaux du Pacte Vert régional

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. S'adapter au changement climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Objectif transversal : Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Programme pluriannuel d'actions		2023	2024	2025	2026	PACTE VERT
Projet 1.2.1	Création de logements			X	X	6
Projet 2.1.1	Création de commerces	X	X	X		2,5,6
Projet 2.1.2	Création d'une halle			X		5,6
Projet 2.1.3	Tiers lieux « Le Vivier »		X			5,6
Projet 2.2.1	Création d'une passerelle Occitane				X	6
Projet 2.2.2	Mise en avant du patrimoine du village			X	X	6
Projet 2.3.1	Construction d'une nouvelle école élémentaire	X	X	X		4,5,6
Projet 2.3.2	Création d'un nouveau skatepark et pumtrack	X	X	X	X	4,6
Projet 2.3.3	Création d'une plaine des sports avec un city park			X	X	4,6
Projet 2.3.4	Construction d'un pôle d'échange multimodal			X	X	6
Projet 2.3.5	Aménagement d'une traversée d'agglomération			X	X	4,6
Projet 2.3.6	Développement des voies douces			X	X	4,6
Projet 3.2.1	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du foyer			X	X	1,2,6

